

La disponibilité et l'utilisation des médicaments génériques d'ordonnance a permis au système de santé du Canada d'économiser presque 62 milliards de dollars sur les cinq dernières années. Les médicaments génériques d'ordonnance jouent un rôle crucial dans la limitation des coûts de santé au Canada. En effet, ils servent à remplir 68,6 % de toutes les prescriptions, mais ne comptent que pour 22,0 % des 24,8 milliards de dollars que les Canadiens dépensent chaque année pour leurs médicaments.

Les médicaments génériques d'ordonnance sont indispensables à la viabilité des régimes d'assurance médicaments publics et privés sur lesquels compte la grande majorité de la population canadienne.

L'étude des économies générées par les médicaments génériques d'ordonnance

L'Association canadienne du médicament générique (ACMG) a eu recours à la méthodologie suivante pour le calcul des économies générées par les médicaments génériques d'ordonnance de 2011 à 2015 :

- L'ACMG a acquis et étudié les données d'IMS Brogan sur les ventes canadiennes annuelles de médicaments d'origine et génériques de 2011 à 2015.
- Pour chaque année, l'ACMG a calculé l'écart moyen annuel (l'économie) entre les médicaments génériques d'ordonnance et leur version d'origine.
- L'ACMG a ensuite établi le montant des économies annuelles à partir de cet écart moyen annuel et des ventes annuelles de médicaments génériques, entre 2011 et 2015.

Au cours des cinq dernières années (2011–2015), les médicaments génériques ont permis au système de santé canadien (tant dans les régimes d'assurance publics que privés) de faire des économies de **61,6 milliards de dollars**.

De toute évidence, la viabilité à long terme des régimes d'assurance médicaments repose largement sur les médicaments génériques. Tout comme dans d'autres marchés développés, les changements démographiques que connaît le Canada exercent une pression croissante sur les services de santé financés tant par le secteur public que par le secteur privé. De fait, les politiques visant l'augmentation du recours aux médicaments génériques au Canada seront déterminantes pour la viabilité à long terme des régimes d'assurance médicaments et, par extension, des services de santé en général. Ces politiques comprennent :

- l'adoption de régimes de propriété intellectuelle équitables pour toutes les parties prenantes, y compris les payeurs et les fabricants de médicaments génériques;
- l'étude et l'autorisation rapide des nouveaux produits pharmaceutiques génériques à l'échelle nationale (par Santé Canada);
- l'inscription rapide des produits pharmaceutiques génériques sur les listes provinciales de médicaments admissibles après l'autorisation de Santé Canada;
- la modification des régimes d'assurance médicaments publics et privés en vue de maximiser l'usage des médicaments génériques peu coûteux;
- une évaluation clinique prudente et impartiale du rapport coût-efficacité des nouveaux médicaments brevetés visant à s'assurer qu'ils apportent un bénéfice thérapeutique et pas seulement des coûts plus élevés.

